

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Françoise BOUTILLIER, Jean-Pierre POLIN, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE.

Absent excusé : Jean-Pierre FOUCART, Jean-Claude COLLET

Secrétaire : Françoise BOUTILLIER

Lecture et approbation du compte-rendu du 1^{er} juillet 2016.

LOGEMENT

Suite au décompte des charges du logement communal, la commune est redevable de la somme de 315,40 € de trop perçu.

Le conseil municipal décide de :

- De déduire la somme de 315,40 € du loyer d'octobre 2016

PHOTOCOPIEUR

Le photocopieur actuel est ancien et BUREAU 02 a averti la commune que le remplacement des consommables et des pièces ne pourront plus être assurés, car la marque arrête la commercialisation.

BUREAU 02 a fait 2 propositions, soit en location, soit à l'achat.

Un rendez-vous avec le commercial va être sollicité pour le vendredi 30 septembre, après-midi, selon sa disponibilité.

TERRAIN

L'acquisition du terrain, Chemin de Saint-Robert, est en bonne voie. Le propriétaire actuel s'occupe du bornage.

CANTINE SCOLAIRE

Actuellement et jusqu'au 31 décembre 2016, le Conseil Départemental donnait 2 € par enfant pour la cantine scolaire, soit 288 € / an / enfant. Cette formule va être supprimée.

La commune de Château-Thierry va prendre en charge quelques mois ce montant, le temps de trouver une solution durable.

TRAVAUX

Le montant de la facture des travaux des Lorrains, pour 2015, s'élève à 8 665,50 € HT (10 398,60 € TTC).

Lors de sa séance du 29 janvier 2016, le conseil municipal a délibéré pour effectuer les travaux suivants :

- partie 8 : 1 250,00 € HT
 - partie 10 : 10 700,00 € HT
 - fossés béton manquants : 1 788,50 € HT
- soit un total de 13 738,50 € HT

La subvention obtenue est de 16 125,00 €, sur une base de 21 500,00 € HT de travaux.

CCRT

La fusion des communautés de communes est très compliquée à mettre en place. Il y a de nombreuses réunions pour mettre au point cette fusion.

QUESTIONS DIVERSES

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.